

Compte-rendu de la séance du Conseil scientifique - 17 juin 2024 au Col de Porte (Guiers mort) -

Membres du CS Rivières Sauvages :

Présents : Alexandre Brun, Pascal Da Costa, Yannick Manche, Johan Berthet, Alexandre Ruffoni, Héri Andriamahefa, Alexandre Schaal et Laurent Colombe

Excusés : Jean-René Malavoi, Arnaud Caudron, Joël Herbach, Anne Vivier, Hervé Bousquet

Invités : Didier Girard (SIAGA), Fabien Hobléa et Sophie Madelrieux (CS PNR de Chartreuse), Laure Belmont et Lise Balaguer (PNR de Chartreuse).

Animatrices Rivières Sauvages : Mélanie Taquet et Lucie Galland (ARRS)

Le Conseil Scientifique s'est réuni en janvier 2024 à Lyon au siège de l'agence de l'eau RMC. Cette seconde séance, à l'occasion des dix ans du label Site Rivières Sauvages dans le massif de la Chartreuse, s'inscrit pleinement dans le prolongement de la précédente tant au plan de l'ordre du jour qu'au plan organisationnel. Une troisième rencontre est envisagée pour la fin de l'année. Un rythme de deux à trois réunions par an, en plénière, semble répondre aux besoins.

Trois temps distincts et complémentaires pour ce Conseil Scientifique spécial à plus d'un titre :

Temps 1 (2h00) afin de poursuivre les débats amorcés à Lyon six mois plus tôt dans un souci de cohérence

Les présents sont invités à un tour de table pour présenter "Les Échos scientifiques et techniques" auxquels ils ont contribué ou dont ils ont entendu parler. Ainsi, Alexandre Ruffoni, entomologiste, évoque un livre à paraître sur les insectes. Cet ouvrage, qu'il pilote, relate des résultats récents sur les insectes aquatiques obtenus par son association. Puis, le Directeur du SIAGA, Monsieur Didier Girard, évoque les enjeux locaux de politique de l'eau et les questions soulevées par un SAGE qui s'impose peu à peu comme l'utile complément des contrats de bassin. De son côté, Laurent Colombe présente une directive en préparation portant sur les micropolluants. L'Europe serait parvenu à un accord sur des règles plus ambitieuses en matière de gestion des eaux usées, en veillant à ce que les micropolluants provenant des résidus de produits cosmétiques pharmaceutiques soient traités, et en imposant des exigences plus strictes en matière d'élimination des nutriments.

Après quoi, conformément à l'ordre du jour, sont évoqués à bâtons rompus les chantiers prioritaires : la question, déjà évoquée lors de la séance précédente, de la séquestration du CO2 revient. Pascal Da Costa présente à ce sujet un travail sur le Taravo, le Nant Bénin, l'Estéron et le Léguer et confirme l'intérêt d'y travailler de nouveau sur d'autres bassins ou en impliquant la notion de résilience sur les rivières sauvages.

Autre chantier initié depuis 2018 par le CS et dont le travail sur 2024 avait été acté par le CS de janvier : les rivières souterraines, méconnues mais dont la protection s'avère capitale pour Johan Berthet.. L'organisation même des 10 ans du label à proximité du Guiers mort et notre présence sur place, permet d'avancer concrètement sur le sujet.

Enfin, la grille d'évaluation des candidatures au label fait à nouveau l'objet de discussions auxquelles participe notamment Heri Andriamahefa, très impliqué dans la genèse du dispositif. Il ne s'agit pas de réactualiser la grille car cela a été fait il y a peu et elle fonctionne bien sur les différents types de rivières mais de la faire éventuellement évoluer pour intégrer les effets du réchauffement climatique. Pas question cependant de la remettre en cause. D'ailleurs les salariées témoignent de son caractère opérationnel. Elle a été toilettée en 2019. Pour rappel, il n'est pas possible de déroger à la grille et de labelliser des rivières qui n'atteignent pas 70 points/100. Par contre, si les salariées jugent qu'avec quelques travaux réalisables, la rivière peut recevoir le label, il est possible de proposer un programme d'actions de prélabellisation détaillé.

Dernier point qui n'a pu être abordé, comme déjà acté en janvier, le CS devrait travailler d'ici la fin d'année à la rédaction d'une note de synthèse sur l'ensemble des apports scientifiques du réseau Rivières Sauvages depuis 10 ans. Une production attendue par plusieurs partenaires de l'ARRS.

Temps 2 (2h00) pour améliorer la gouvernance du CS, tirer les enseignements d'autres CS (en l'occurrence le CSC du PNR de la Chartreuse)

Sophie Madelrieux, ingénieure-chercheuse en agronomie à l'INRAe, coprésidente du CS du PNR de Chartreuse – Réserve Naturel nous fait l'amitié de présenter les missions du CS, son règlement intérieur, les compétences de ses membres et son effectif. La discussion est rapidement amorcée sur le règlement intérieur jugé indispensable pour encadrer le travail des membres et faciliter le fonctionnement du bureau (limité à quelques membres les plus actifs). La question du remboursement des frais des membres est également discutée, comme celle d'un budget consacré aux travaux du CS (financement de stages, etc.). Alexandre Brun insiste sur la nécessité de renforcer le CS Rivières Sauvages en recherchant : un équilibre Hommes-Femmes, un équilibre des disciplines, un équilibre entre universitaires et bureaux d'études. Les salariées insistent sur le fait d'avoir surtout des personnes impliquées, qui ont du temps à consacrer et moteurs. Il convient également d'adopter un règlement intérieur, de pouvoir déployer (qu'il reste à estimer) à des fins scientifiques, de préciser les missions du CS à destinations des territoires d'une part. Le comité de labellisation exige un membre du CS, pas forcément toujours le même, de permettre aux salariés de transmettre des besoins ponctuels au CS, et, à l'inverse, que le CS puisse s'auto-saisir sur toute question qu'il juge utile à traiter en accord avec les objectifs de rivières sauvages et des membres du réseau. Les salariées de l'ARRS sont invitées à participer activement aux séances du CS. Yannick Manche apportera son retour d'expérience du CS du Parc national des Cévennes. Sur la base des préconisations du CORP et des règlements intérieurs des parcs et d'associations d'utilité publique, une esquisse de règlement intérieur pour le CS sera présenté en décembre 2024.

Après quoi, Fabien Hoblea, maître de conférence en géomorphologie à l'Université de Savoie et membre du CS du PNR de Chartreuse-Réserve Naturelle présente les principaux traits de la candidature de la source souterraine du Guiers mort. Très convaincante, la présentation est débattue : quelle est la partie principale à labelliser (collecteur et plus largement la grotte)? S'agit-il d'une extension du label ou d'un label en tant que tel ? Etc. Les échanges

très stimulants se poursuivent lors de la soirée d'anniversaire du label puis le lendemain. Il est décidé que la partie souterraine du Guiers mort peut être présentée à la labellisation Site Rivières Sauvages, après une adaptation des critères de la grille (certains critères pourront être enlevés comme la ripisylve par exemple).

Temps 3 (4h00) du terrain dans le but de matérialiser les enjeux des rivières souterraines

Johan Berthet et Fabien Hoblea organisent et animent une visite du site susceptible d'être labellisé après une marche d'approche mêlant pédagogie et débat scientifique sur l'évolution du rapport société-nature, la fréquentation touristique, les problèmes de gestion de la réserve naturelle (tensions avec de grands propriétaires terriens notamment) et les projets de recherche portés conjointement par les acteurs locaux et ou l'université de Savoie. Sont mobilisés pour cette visite de site Alexandre Ruffini et Alexandre Brun. Les clichés photographiques serviront à illustrer la rubrique du site de Rivières Sauvages dédiée au CS : non seulement ses membres ne sont pas hors sol, mais ils sont même en sous-sol ! Les échanges sur le terrain prolongent ceux de la veille sur l'intérêt pour la société de protéger les rivières souterraines, moins parce qu'il s'agit de curiosité géologiques qu'en raison des enjeux qui leurs sont directement liés et aux services écosystémiques associés.

Les organisateurs sont chaleureusement remerciés par le CS.

*Rédaction Alexandre Brun, le 20 juin 2024
Relecture Pascal Da Costa, Mélanie Taquet, Lucie Galland*